



PROGRAMME DU MERCREDI 21 MARS 2018 A TOULOUSE

(THEATRE DANIEL SORANO : 35 ALLEES JULES GUESDE)

« *Préjudice, perte de chance et gain manqué : une problématique au cœur de nombreuses mesures d'expertise* ».

- 9h15 : accueil café.

-09h45 : allocution d'ouverture par le 1^{er} Président de la Cour d'Appel, Monsieur Jacques Boulard.

-10h : Discours de bienvenue :

Le directeur du Théâtre (10mn) , Le pdt de la Compagnie des experts Charles Crouzillac et d'Arcadie Olivier Gallerani.(10mn)

-10h20 : Allocution du Président du Tribunal de Commerce de Toulouse, Monsieur Christian Bastide (10mn)

-10h30 : Intervention Monsieur Philippe Guichard , magistrat , Vice Président du Pôle Civil sur le thème : ***Du dommage au préjudice et au gain manqué : fondements juridiques et lien de causalité.*** (25mn)

1^{ER} intermède ludique et théâtral : 10mn .

- 11h05 : Intervention de Maîtres Marie Bellen Rotger et Damien de Laforcade , avocats, sur le thème : ***La jurisprudence du préjudice et du gain manqué*** : (25mn)

- 11h30 : Intervention de Monsieur Didier Faury , expert de Justice près la Cour d'Appel de Paris et agréé par la Cour de Cassation , Président d'honneur du Conseil National des Compagnies d'experts de Justice, sur le thème :

Les missions de l'expert de justice : approches méthodologiques, évaluations et difficultés : (25mn)

2^{ème} intermède ludique et théâtral.

- 12h05 : **La perte de chance et le gain manqué.** : Monsieur Didier Faury .

Une vérité technique à construire : par quels chemins, avec quels risques d'approximation, pour quels chiffres et avec quelles incertitudes ? (25mn).

-12h30 : pause repas

-14h15. Reprise des travaux : **la justice économique** en matière de préjudices par Monsieur Juge du Tribunal de Commerce de Toulouse (20mn)

3^{ème} intermède ludique et théâtral : 10mn.

- 14h45 : **Les spécificités du préjudice et du gain manqué dans l'expertise en bâtiment** : un assureur, Yves Baduel expert de Justice et secrétaire général de la Compagnie des experts, Didier Saint Paul, expert de justice et un magistrat (45mn) .

-15h30 : Les spécificités du préjudice et du gain manqué dans **l'expertise médicale** : Serge Bismuth, médecin, Vpdt. de la Compagnie des experts, Stanislas Clavière, juriste de la Compagnie d'assurances La Médicale et Monsieur Philippe Guichard, magistrat, Vice Président du Pôle Civil Général (45mn) .

4^{ème} intermède ludique et théâtral : 10mn .

- 16h25 : **Les spécificités du préjudice et du gain manqué dans l'expertise économique, patrimoniale et financière** : un magistrat et Olivier Gallerani, Président d'Arcadie, Vice Président de la Compagnie des experts, expert comptable de Justice : (35mn.)

- 17h : fin de la journée et coupe de champagne.

INFORMATIONS PRATIQUES

1/ Une attestation de formation de 5h sera délivré à chaque inscrit.

inscriptions ne seront définitives qu'après réception du chèque : le nombre de places étant limitée , n'attendez pas !

2/ Accès métro Palais de Justice et parking Indigo 36 , rue de la Chaussée .